

Mon don au Denier, une participation à la vie de l'Eglise catholique !

Oui, je soutiens l'action de l'Eglise
de Haute-Savoie et Val d'Arly :

Je verse _____ euros par chèque

(à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Annecy)

ou

Je choisis le prélèvement automatique (voir au dos)

Vous pouvez aussi faire un don en ligne : www.diocese-annecy.fr

Comment donner ?

Insérer ce bulletin rempli et votre
réglement dans l'enveloppe
retour jointe à ce courrier.

Adresser cette enveloppe
directement à l'Association
Diocésaine :

5 bis avenue de la Visitation
BP 41 - 74001 Annecy Cedex

Combien donner ?

A titre d'indication,
en 2009, le don moyen
au Denier de l'Eglise
était de 175 euros.

**Mais toute participation,
aussi modeste soit-elle,
est précieuse.**

IMPORTANT

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple, si vous donnez 100 euros, il ne vous en coûtera réellement que 34 euros.

De la part de (merci de rectifier si nécessaire) :

